

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 01130

Numéro SIREN : 533 236 188

Nom ou dénomination : 24 MINUTES CHRONO VOIRON

Ce dépôt a été enregistré le 28/12/2023 sous le numéro de dépôt B2023/020032

Désignation de l'entreprise : 24 MINUTES CHRONO VOIRON		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise 29 Rue Hector Blanchet		38500 VOIRON			
Durée de l'exercice précédent* 12		Néant <input type="checkbox"/>			
Numéro SIRET* 53323618800017					
		Exercice N clos le 31122022			
		N-1 31122021			
		Net 3			
		Net 4			
Capital souscrit non appelé (I) AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	750	AC 750		
	Frais de développement * CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires AF		AG		
	Fonds commercial (1) AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM		
	Terrains AN		AO		
	Constructions AP	30 173	AQ 24 793	5 380	7 148
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	89 457	AS 84 392	5 065	7 021
	Autres immobilisations corporelles AT	24 584	AU 14 046	10 538	8 411
Immobilisations en cours AV	1 429	AW	1 429	1 429	
Avances et acomptes AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT		
	Autres participations CU		CV		
	Créances rattachées à des participations BB		BC		
	Autres titres immobilisés BD		BE		
	Prêts BF		BG		
Autres immobilisations financières* BH		BI			
TOTAL (II) BJ	146 393	BK 123 981	22 413	24 010	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements BL		BM		
	En cours de production de biens BN		BO		
	En cours de production de services BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis BR		BS		
	Marchandises BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW		
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)* BX		BY		
	Autres créances (3) BZ	117 493	CA 117 493	103 637	
	Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD		CE		
	Disponibilités CF	14 094	CG 14 094	3 749	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH		CI		
	TOTAL (III) CJ	131 587	CK 131 587	107 386	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW				
	Primes de remboursement des obligations (V) CM				
Ecarts de conversion actif* (VI) CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	277 980	1A 123 981	154 000	131 396	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes CP	(3) Part à plus d'un an CR		
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations	Stocks	Créances		

COPIE CONFORME

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Capital Quotien

Désignation de l'entreprise : 24 MINUTES CHRONO VOIRON

Néant *

		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .5...0.0.0. .))	DA	5 000	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, .	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	500	500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	12 990	12 990
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	(55 512)	(32 326)
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(2 469)	(23 186)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	(39 491)	(37 022)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	30 119	39 703
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	12	7
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	162 457	125 951
	Dettes fiscales et sociales	DY	874	2 747
	Autres dettes	EA	29	10
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	193 490	168 418	
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	154 000	131 396
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	173 442	133 545	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		1 755	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

24 MINUTES CHRONO VOIRON

29 Rue Hector Blanchet

38500 VOIRON

ANNEXE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

SARL AXEA

50 RUE DES VINGT TOISES

38950 ST MARTIN LE VINOUX

04 76 75 91 01

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	6
Permanence ou changement de méthodes	6
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	6
Etat des amortissements	6
Etat des échéances des créances et des dettes	6
Composition du capital social	7
Frais d'établissement	7
Evaluation des immobilisations corporelles	7
Evaluation des amortissements	7
Disponibilités en Euros	7
Charges à payer	7
Détail des charges à payer	8
Charges et produits constatés d'avance	8
Détail des charges constatées d'avance	9

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	10.0000	500			500

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais de constitution	750	
Total général	750	

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements de l'aire de jeux	Linéaire	15 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 8 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 876
Autres dettes	29
Total	34 917

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Détail des charges à payer

	Montant
- INTERETS FNP	12
- FNP AXEA 2021	4 600
- FNP JTMA HONO 2022	21 647
- FNP SCI 24 REFAC TF	4 029
- FNP AXEA 2022	4 600
CAP Assurance prêt - ASSURANCE PRET	29
Total	34 917

Charges et produits constatés d'avance

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Détail des charges constatées d'avance

24 MINUTES CHRONO VOIRON
Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 29 rue Hector Blanchet
38500 VOIRON
533 236 188 RCS GRENOBLE

**TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DU QUINZE JUIN DEUX MILLE VINGT
TROIS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

DEUXIEME DECISION : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos au 31 décembre 2022, s'élevant à 2 469.01 euros de la manière suivante :

Section 1 - Origine

- Résultat déficitaire de l'exercice : 2 469.01 euros.

Section 2 - Affectation

Dotation aux postes :

- Diminution de poste autres réserves : 2 469.01 euros

Solde du poste autres réserves après affectation : - 57 980.90 euros

Le poste « autres réserves » est affecté entièrement au poste « Report à nouveau débiteur »

Le solde du poste autres réserves après affectation : 0 euros

Le solde du poste Report à nouveau débiteur après affectation : 57 980.90 euros

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, il est rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

L'associé unique
La société JTMA

